

Avenue Marius Meurée : stationnement saturé, absence de délimitation au sol, sécurité et actes de vandalisme

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Échevine,

Je reviens vers vous concernant la situation de stationnement avenue Marius Meurée, à hauteur du numéro 100.

Lors de ma précédente question, vous aviez indiqué que le déplacement de l'arrêt TEC était motivé par une problématique accidentogène, et que le SPW MI envisageait à moyen/long terme la création d'un quai débordant PMR de 12 mètres, lequel permettrait de libérer quelques mètres supplémentaires de stationnement.

Cependant, vous aviez également précisé que cet aménagement n'était ni planifié ni budgétisé.

Or, sur le terrain, cette absence totale d'échéancier crée une situation problématique devenue structurelle pour les habitants.

Une observation récente (photo jointe) montre que :

- les "trois places" restantes ne sont jamais utilisables simultanément, faute de marquage individuel ;
- deux berlines moyennes suffisent à occuper toute la bande disponible ;
- la zone de stationnement est coincée entre un carrefour, des flèches directionnelles et l'arrêt de bus, rendant les manœuvres difficiles et risquées ;
- les habitants doivent parfois se garer à distance, malgré leur abonnement payant ;
- et surtout, un riverain m'a signalé deux actes de vandalisme récents sur son véhicule, dans un climat de tension lié à la rareté des places.

En résumé : la solution provisoire imposée par le déplacement de l'arrêt TEC est en train de devenir une situation permanente, alors même qu'un aménagement censé corriger partiellement le problème n'a aucune perspective concrète de réalisation.

Mes questions sont les suivantes :

1. Le SPW MI a-t-il communiqué une indication, même large, concernant la planification ou la priorisation du futur quai PMR ?
2. Dans l'attente de cet aménagement — dont la temporalité semble incertaine — la Ville peut-elle intervenir à court terme pour rendre la situation vivable pour les riverains (marquage individuel des places, ajustement du tracé, récupération de quelques mètres, etc.) ?
3. Au vu des actes de vandalisme signalés, la Ville peut-elle demander à la Police locale une surveillance renforcée du tronçon ?
4. Serait-il possible de saisir la Cellule Étude Mobilité de la Police Locale, spécialisée dans les problématiques de stationnement, de sécurité et de signalisation, afin qu'elle analyse objectivement la configuration actuelle et propose des ajustements ?
5. Enfin, dans un souci d'écoute des habitants, une visite de terrain réunissant TEC - SPW - Police - Ville - riverains peut-elle être organisée afin d'identifier une solution transitoire réellement adaptée ?

Je vous remercie pour votre attention.

Benjamin Buyle

Conseiller communal - Ville de Charleroi



Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Comme vous l'avez souhaité, nous avons sollicité le Service Etudes Techniques Voirie de la Zone de Police.

Voici l'analyse qui nous a été fournie :

« L'Avenue Marius Meuree est un axe de pénétration très important pour rallier le centre de CHARLEROI (Intraring). Cet axe est géré par le SPW District routier et constitue, avec, un peu plus loin l'Avenue Eugène Mascaux, une partie de la N577.

Il constitue un itinéraire privilégié pour les navetteurs provenant du Sud de CHARLEROI et se rendant en voiture et il est particulièrement fréquenté en heures de pointe du matin et du soir.

Nous ne connaissons pas exactement les engagements du TEC sur l'aménagement (ou pas) d'un arrêt de 12 mètres accessibles aux personnes à mobilité réduite MAIS nous partageons leur avis sur les motivations qui ont mené au déplacement de cet arrêt.

A son ancien emplacement qui se trouvait juste après le carrefour à cinq branches (et pas des moindres) des Avenue Marius Meurée et de Philippeville avec les rues de la Villette et Ernest Charles et le Pont surplombant les voies de chemin de fer en venant de l'ancien Hôtel des Chemins de Fer. Ce carrefour est régi par un système de feu tricolore ce qui rend le croisement plus sécuritaire. En venant de l'ancien Hôtel de Chemin de Fer et en tenant compte de la chaussée en pente, on remarque néanmoins que l'usager qui bénéficie de la phase verte aborde l'avenue Marius Meurée à une vitesse un peu plus élevée que celle à laquelle on s'attend.

Quant aux situations potentiellement dangereuses rencontrées avant le déplacement de l'arrêt :

- Freinage d'urgence des usagers lorsqu'un bus est à l'arrêt aussi bien en venant du pont qu'en provenance de la rue de la Villette voire de l'Avenue de Philippeville
- Véhicule longeant le bus à l'arrêt et confronté à la circulation venant en sens inverse
- Difficulté de prendre l'arrêt pour le bus si l'arrêt est demandé avec retard ou si le candidat à l'embarquement (ou son intention de monter dans le bus) ne sont pas détectés suffisamment à temps
- Difficulté de prendre correctement l'arrêt en encoche avec la contrainte de l'avancée de trottoir et la présence du feu (rappel pour le sens opposé).

Conclusion : Le déplacement de l'arrêt semblait compréhensible et justifié

Quant aux places actuelles de stationnement ...

- L'argumentation de Monsieur le Conseiller communal Benjamin BUYLE est interpellant. En effet, l'espace présent sur le cliché qui accompagne la QE (voir photo 02) est prévu pour DEUX véhicules moyens stationnés correctement (voir photo 03). Il n'est pas nécessaire de scinder la zone en 02 cases et probablement impossible d'y stationner 03 très petites voitures en respectant le code de la route (+ 1 m à l'avant et à l'arrière de celle du milieu)
- Par contre, il sera intéressant de prendre contact avec le District routier du SPW pour connaître les raisons exactes qui ont conduit à neutraliser les places de stationnement situées en amont de la zone de stationnement désignée au moyen de zones striées. Pour l'une, c'est certainement pour protéger « des distraits» les utilisateurs d'un accès carrossable très en retrait de la route (même si le procédé n'est pas conforme à nos yeux). Pour l'autre, c'est certainement pour des raisons similaires à celles qui ont poussé le TEC à déplacer leur arrêt. Il est également probable que la volonté est d'éviter de masquer la visibilité du feu de rappel, bien nécessaire aux usagers roulant vers CHARLEROI et présents sur la bande de vire-à-gauche vers Ernest Charles ou Villette (manœuvres réellement fréquentes en raison de la présence de l'accès à la Gare de Charleroi Central)
- À propos de la perte de capacité de stationnement due à l'implantation de l'arrêt, il faut noter que le stationnement est interdit lorsque la chaussée est divisée en bandes de circulation sauf si on implante une zone de stationnement marquée. A cet endroit, selon nos recherches (y compris dans le PICC), le tronçon où le nouvel arrêt est implanté n'a jamais officiellement admis le stationnement

- Il n'est pas sûr qu'en matérialisant une zone de stationnement conforme, il resterait une largeur consacrée à la circulation suffisante pour répondre aux nécessités d'une voirie de transit telle que la N577.

Nous interrogerons également le SPW afin de revoir le plan de marquage pour favoriser le stationnement.
»

Monceau-Goutroux : quand les nuits deviennent invivables

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Il m'est rapporté que des rodéos urbains auraient eu lieu dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre derniers dans les quartiers de Monceau-sur-Sambre et Goutroux, occasionnant d'importantes nuisances sonores et un profond sentiment d'insécurité parmi les habitants.

Des témoignages de riverains feraient état de bruits assourdisants, feux d'artifice, pétards et de passages répétés de véhicules à très vive allure, parfois sans casque, jusque tard dans la nuit. Ces incidents ne seraient malheureusement pas isolés : des comportements similaires auraient déjà été observés à plusieurs reprises dans ces quartiers ainsi que dans d'autres zones périphériques de l'entité.

Au-delà de ces faits ponctuels, de nombreux citoyens évoquent une détérioration du cadre de vie et un sentiment d'impunité croissant, liés à la multiplication d'incivilités et de comportements dangereux dans l'espace public.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. La Ville ou la Zone de police ont-elles été informées d'incidents récents de type rodéos urbains à Monceau-sur-Sambre et Goutroux ?
2. Si oui, quelles interventions policières ont été menées et quelles mesures de prévention ou de dissuasion sont actuellement déployées pour lutter contre ces pratiques ?
3. Des opérations de contrôle ciblées (par exemple via le service circulation ou la police de proximité) sont-elles envisagées dans ces quartiers ?
4. La Ville dispose-t-elle d'un plan d'action spécifique pour répondre à ce type de nuisances, notamment dans les zones résidentielles ?
5. Enfin, comment la Ville entend-elle renforcer la présence policière visible dans les quartiers périphériques tels que Monceau et Goutroux, où les habitants expriment un sentiment d'abandon croissant ?

Je vous remercie pour les réponses et précisions que vous voudrez bien apporter.

Benjamin Buyle

Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a débattu des faits survenus durant la nuit du 31 octobre au 1er novembre, un événement qui a légitimement suscité une forte émotion parmi les habitantes et habitants. Je vous renvoie au contenu intégral de ces échanges disponible sur la plateforme, où vous retrouverez mon exposé complet.

Je retrace ici quelques éléments clés :

- La Zone de police confirme un rassemblement illégal de véhicules ayant généré des nuisances importantes, avec plusieurs dizaines de requérants sur les deux nuits.
- Les équipes étaient engagées sur d'autres interventions prioritaires, ce qui a limité l'action immédiate, tandis que la mobilité très élevée des participants compliquait toute interception.
- Un plan d'action est en cours : surveillance proactive, renforts coordonnés avec la police fédérale, actions du parquet (dont saisies), et étude d'aménagements physiques pour limiter l'accès aux zones sensibles.
- Le Port autonome s'est engagé à sécuriser le quai, même si la fermeture totale du site n'est pas juridiquement possible.
- La lutte contre ces phénomènes reste une priorité absolue, avec un renforcement de la vigilance dans les quartiers concernés.

J'espère avoir pu apporter des éléments de réponse à vos interrogations.